

AR PREFECTURE

017-211702410-20210511-D20210558-DE  
Reçu le 12/05/2021

AR ANNULATION PREFECTURE

017-211702410-20210511-D20210558-DE  
Reçu le 18/05/2021

COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 11 MAI 2021 N° 2021/58

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 11 mai, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 2<sup>ème</sup> ordinaire à 20 heures 30 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 03 mai 2021

Date affichage : 12 mai 2021

Nbre de Conseillers : 19 En exercice : 19 Présents : 15 Votants :

15 Pour : 15

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Olivier CHARRON, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Marie BERNARD, Christophe METREAU, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Marc LIONARD, Nathalie CHATEFAU et Gaëtan BUREAU

Etaient excusés : Claire RAMBEAU-LEGER, Lionel NORMANDIN, Didier MOUCHEBOEUF et Claude NEREAU

Monsieur Christophe METREAU a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : Refonte du tableau de classement des voies communales

Monsieur Le Maire rappelle qu'au cours de la séance du 28 novembre 2018, le Conseil municipal avait décidé la mise à jour du tableau de classement de la voirie communale.

Monsieur Le Maire présente » l'étude faite précisant que la refonte du tableau de classement de la voirie communale ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par les voies.

Considérant que les délibérations n° 2021/46, 2021/47, 2021/54, 2021/55, 2021/56 et 2021/57 portant sur des dénominations et classifications des voies communales à caractère de route, à caractère de rue et à caractère de place publique conduisent à la refonte du classement des voies communales (annexe 1 joint à la présente),

**Les longueurs et superficie des voies communales deviendraient donc les suivantes :**

- Voies Communales à caractère de route (dont 685 m de mitoyenneté déduit) 30 163 mètres
- Voies Communales à caractère de rue 9 790,07 mètres
- Voies Communales à caractère de place publique 23 078 m<sup>2</sup>

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits  
Ont signé au Registre les membres présents  
Pour copie conforme  
Le Maire,  
Julien MOUCHEBOEUF

